

PROFS EN NÉGO

RAPPORT DE TABLE – NÉGOCIATION SECTORIELLE 2023

Volume 1, numéro 2, séance du 16 décembre 2022

La partie patronale dépose ses offres aux enseignantes et enseignants de cégep

Le vendredi 16 décembre au matin, le comité de négociation de l'Alliance des syndicats des professeures et professeurs de cégep (ASPPC) recevait le dépôt du Comité patronal de négociation des collègues (CPNC) en vue du renouvellement des conventions collectives du personnel enseignant venant à échéance le 31 mars prochain.

La rencontre, qui s'est tenue dans les locaux du CPNC à Montréal, a débuté à 9 h pour se conclure vers 11 h 15. Après une introduction à portée générale, Mme Élise Gagnon, porte-parole du comité patronal, a présenté, lors d'un court exposé d'une quinzaine de minutes, le dépôt patronal, qui se décline en un préambule et en quatre thèmes.

En guise d'introduction, il a d'abord été rappelé que le dépôt est unique et présenté en deux volets : celui déposé

au Front commun par le Conseil du trésor le 15 décembre dernier et celui émanant du CPNC présenté lors de cette rencontre. Ainsi, les grands enjeux ciblés par le gouvernement et les principes directeurs déposés la veille au Front commun¹ constituent, pour nos vis-à-vis, le cadre structurant de la négociation. La porte-parole du CPNC a également précisé que le dépôt de ce dernier ne constitue pas une réponse au nôtre, bien qu'il y ressemble dans sa forme, soit l'énonciation de problématiques générales avec l'objectif de discuter de façon ouverte des solutions possibles.

Il a ensuite été mentionné que le préambule du dépôt ainsi que les quatre thèmes le constituant sont communs à l'ensemble des tables de négociation du secteur collégial, à l'exception de la francisation, pour laquelle des distinctions s'imposent. Le préambule fait état des grands objectifs à atteindre par la partie patronale et introduit des enjeux incontournables propres au réseau collégial

¹ Les principes directeurs énoncés dans le dépôt :

- A. Les mesures négociées devront permettre l'**accroissement de la force de travail tout en soutenant l'unité collective**. À titre d'exemples, il est souhaité regarder de façon particulière :
1. Le décloisonnement professionnel et l'implication de divers intervenants pour travailler ensemble en vue de la réalisation d'un objectif commun;
 2. L'augmentation de la présence au travail de manière collective, en fonction des besoins de la population, des élèves et des usagers, notamment en tenant compte des aménagements à l'horaire de travail et des différentes étapes d'un cheminement de carrière;
 3. L'apport de la communauté dans les différents milieux de travail afin de soutenir le personnel en place dans la réalisation de certaines activités.

- B. Les mesures mises de l'avant devront avoir comme objectif la **valorisation du personnel**. À cet égard, le gouvernement invite les parties à considérer, dans les mesures qui seront discutées :
1. L'agilité dans l'organisation du travail en promouvant notamment la gestion de proximité;
 2. L'équilibre de la charge de travail des personnes salariées en s'assurant notamment d'une utilisation efficace de leurs champs de pratique;
 3. La stabilité et la prévisibilité dans les conditions de travail.

Les trois **priorités gouvernementales (forums)**: Équipe école, Équipe soins, Équipe santé mentale.

identifiés conjointement par le ministère de l'Enseignement supérieur et la Fédération des cégeps, à savoir : l'évolution des nouveaux modèles d'enseignement, l'adaptation de l'offre de service et de formation, la disponibilité de la main d'œuvre d'aujourd'hui et la qualification de celle de demain, ainsi que la flexibilité dans l'organisation du travail et dans nos conditions de travail pour répondre aux besoins de la population étudiante.

Par la suite, il y a eu présentation des problématiques identifiées par la partie patronale en lien avec chacun des quatre thèmes qui structurent le dépôt, soit : (1) *actualiser l'offre de service et de formation*; (2) *adapter l'organisation du travail aux besoins des étudiantes et des étudiants*; (3) *faire face aux enjeux de main-d'œuvre*; et (4) *mettre à jour certaines conditions de travail*. Bien qu'à certains moments, le comité de négociation de l'ASPPC ait été en mesure de bien saisir ce qui serait plus tard demandé par la partie patronale, force est de constater que plusieurs passages demeurent nébuleux. Notons que la présentation fut ponctuée de nombreux appels à la flexibilité, à l'innovation et à la collaboration jugée essentielle entre les différents acteurs du réseau.

Le comité de négociation de l'ASPPC a ensuite demandé un caucus de réflexion. Le document a été lu attentivement et un premier constat a rapidement été dégagé quant au fait que l'EAD constitue vraisemblablement l'enjeu d'importance pour le CPNC dans cette ronde de négociation. Enfin, une première série de questions de clarification a été formulée. Au terme de ce caucus, la porte-parole du CPNC a répondu à l'ensemble des interrogations qui furent soulevées,

parfois de manière assez précise, mais en d'autres occasions en se réservant la possibilité de fournir davantage de précisions lors de rencontres subséquentes.

À la toute fin de l'exercice, le comité de négociation de l'ASPPC a questionné les représentantes patronales sur l'absence notable de référence aux enjeux du réseau collégial lors du dépôt des offres du Conseil du trésor au Front commun. Il a en outre déploré que la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Pascale Déry, n'eût pas été aux côtés de Mme Sonia Lebel et de ses collègues des ministères de la Santé et de l'Éducation lors de la conférence de presse suivant ce dépôt gouvernemental. La partie syndicale a situé son intervention par rapport à l'ajout attendu de ressources visant l'amélioration des conditions de travail des enseignantes et des enseignants de cégep. La partie patronale a répondu qu'il ne fallait pas conclure de cette absence de la ministre Déry qu'il n'y aurait pas de marge de manœuvre financière à notre table et qu'elle prenait note de nos interrogations pour les soumettre à qui de droit.

Au sortir de cette rencontre, le comité de négociation syndical a procédé à une analyse sommaire du dépôt, laquelle fut présentée aux délégué.es lors de l'instance de l'ASPPC du 19 décembre dernier. Nul doute qu'un examen collectif des différents éléments de ce dépôt se poursuivra au cours des prochaines semaines, que ce soit localement ou dans nos diverses instances, et que celui-ci contribuera non seulement à enrichir notre travail à la table de négociation, mais également à soutenir notre détermination dans la mobilisation.

Étaient présent.es à la rencontre du 16 décembre 2022 :

Pour la partie syndicale (FEC-FNEEQ) :

- Nadine Bédard-St-Pierre, co-porte-parole
- Josée Déziel – FNEEQ-CSN
- Paul-Émile Houle – FEC-CSQ
- Philip Lagogiannis – FNEEQ-CSN
- Julien Lapan – FNEEQ-CSN
- Anna-Belle Marcotte – co-porte-parole
- Héloïse Moysan-Lapointe – FNEEQ-CSN
- Nathalie Munger – FNEEQ-CSN
- Rachel Sarrasin – FEC-CSQ

Pour la partie patronale (CPNC) :

- Renée Boisclair – MES
- Diane Brien – Fédération des cégeps
- Élise Gagnon, porte-parole
- Mireille Godard-Dubois – BNG
- Nancy Perron – MES

Prochaines rencontres de négociation

- Les 24 et 25 janvier 2023, en après-midi

